

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE 5 mars 2013 À 9h00
Manoir Montmorency



marchevieuxport.com

« La Coopérative des Horticulteurs a pour mission d'offrir à ses membres, producteurs, transformateurs et artisans de l'industrie agroalimentaire, différents services de mise en marché et de promotion de leurs produits. Celle-ci s'engage également à offrir à la population une diversité de produits agroalimentaires locaux, frais, transformés, et de qualité. »



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Table des matières

Section 1

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale de 2012

Section 2

3. Mot du Président
4. Rapport de la direction générale

Section 3

5. Rapport du vérificateur, états financiers et état de la réserve

Section 4

6. Budget 2013
7. Tarifs

Section 5

8. Membres du conseil d'administration et postes en élection
9. Feuille de note



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Assemblée générale annuelle 2012

L'assemblée générale annuelle de la Coopérative des Horticulteurs de Québec se tiendra le 5 mars 2013 à 9 h.
Lieu de l'assemblée générale annuelle

Manoir Montmorency, 2490 Avenue Royale, Beauport (QC) G1C 1S1, tél.: 418-663-3330.
Stationnement gratuit

Projet d'ordre du jour

9 h

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 février 2012.
4. Mot du président
5. Rapport de la direction générale
6. Bilan des communications 2012
7. Plan de communication 2013

Pause

8. Vision et développement du MVPQ
 - Projet d'infrastructure / État de la situation
 - Projet de Cuisine du Marché
9. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012
 - Période de questions au vérificateur.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

10. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2013.
11. Présentation du budget 2013.
12. Élection des administrateurs.

Pause

- Présentation du nouveau conseil d'administration.

13. Varia.
14. Clôture de l'assemblée.

Cocktail & Diner



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Procès-verbal AGA 2011

Présences : 31 membres votants

Procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le mercredi 29 février 2012 à 9 h 30
Au Manoir Montmorency.

PV - 2011-AGA

Présence du Conseil d'administration :

M. Arthur Cauchon,
M. Luc Turcotte,
M. Gaétan Fiset,
M. Dany Hébert (absent),
Mme Andrée Tremblay,
Mme Suzie Marquis,
Mme Line Binet.

Secrétaire : Mme Julie Lafond

Mme Julie Lafond est responsable de l'accueil qui débute à 8 h. Les membres reçoivent les documents nécessaires au bon déroulement de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

M. Gaétan Demers secondé par M. Jacques Mas Isaac propose l'ouverture de l'assemblée. Adopté l'unanimité.

Le président ouvre la séance à 9 h 11 et souhaite la bienvenue aux membres, aux invités et partenaires présents.

M. Cauchon présente les membres du conseil d'administration et le personnel de la Coopérative lors de l'assemblée. M. Cauchon demande à l'assemblée d'excuser M. Luc Turcotte et M. Dany Hébert pour leur absence. M. Luc Turcotte n'est pas absent en fin de compte, il arrive avec quelques minutes de retard.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Nomination d'un président d'assemblée

M. Gaétan Fiset, secondé par Mme Andrée Tremblay propose M. Arthur Cauchon comme président d'assemblée. M. Arthur Cauchon, président de la Coopérative des Horticulteurs de Québec est nommé président d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Résolution pour accepter que les non-membres assistent à l'assemblée.

Mme Francine Jobidon secondé par Mme Lorraine Pageau propose l'acceptation des non membres présents dans la salle. Adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre de jour

M. Cauchon fait la lecture de l'ordre du jour. M. Marcoux secondée par M. Gariépy propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 février 2011

Mme Lucie Tremblay fait la lecture du procès-verbal du 24 février 2011 aux membres de l'assemblée. M. Éric Floch secondé par M. Jean-François Marcoux propose l'adoption du procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

4. Mot du président — M. Arthur Cauchon

M. Arthur Cauchon fait la lecture du mot du président dont le sujet principal est d'interpeller les membres sur leur implication dans la Coopérative, dans le Marché et par rapport au projet de développement.

p.j. document d'assemblée

5. Rapport de la directrice générale

Mme Lucie Tremblay présente son rapport d'activité pour l'année 2011. Elle fait état des réalisations pour l'année 2012 (voir document d'assemblée section 2) :

- Résultats généraux;
- Achalandage annuel;
- Événement et publicité;
- Vision et développement du Marché.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Période de questions

M. Jean-François Marcoux demande à quoi est due la baisse d'achalandage. Madame Tremblay explique que la baisse du tourisme dans la région de Québec répond en grande partie à cette baisse.

Madame Édith Malouin demande si la baisse d'achalandage de mai à août a réveillé un son de cloche à la direction du Marché et s'il y a des mesures de prévisions pour rectifier la situation.

Madame Tremblay dit que le Marché arrive à saturation avec son 1.2 million d'achalandages. M. Cauchon rajoute que les événements dans le secteur empêchent la clientèle d'avoir accès au Marché durant cette période.

6. Bilan des communications

M. Kevin Pichette présente le bilan des communications pour l'année 2011.

Bilan 2011

- Bilan de la publicité télé 2011;
- Investissements en publicité pour 2011;
- Calendrier d'événement 2011;
- Animations plus régulières vs événements ponctuels;
- Cohérence et uniformisation du message;
- Développement d'outil pour performer suite aux 2 études de marché;
- Les orientations 2012 seront présentées dans la stratégie de communication.

Période de questions

Mme Natacha Jobin demande si la Coopérative a prévu des actions pour améliorer la période d'hiver.

M. Kevin Pichette répond qu'il serait nécessaire d'ouvrir 7 jours pour que la Coopérative puisse investir davantage en publicité durant cette période pour faire une communication adéquate.

Mme Raymonde Tremblay commente la réponse de M. Pichette en disant animons les 4 jours et après on ouvrira plus.

M. Pichette dit qu'il faut travailler ensemble pour pouvoir animer le marché sur une période de 7 jours.

M. Cauchon complète la discussion en disant qu'il faut regarder le Marché dans son ensemble et qu'il y croit sur une base annuelle.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

7. Gouvernance

M. Cauchon présente le processus suivi et les objectifs.

- Revoir la gouvernance;
- L'intérêt des membres d'avoir un administrateur non membre au sein du conseil d'administration.

8. Modification aux règlements généraux

Clause 5.1 Composition du conseil d'administration

Clause 5.2 Élections des membres du conseil d'administration

Clause 5.3 Durée du mandat

M. Sébastien Girard de la CDR présente le libellé proposé pour la modification à apporter aux règlements généraux et il effectue une comparaison avec l'ancien libellé des règlements généraux en vigueur présentement. Il explique quelle sera l'implication de ces modifications sur le conseil d'administration.

Madame Raymonde Tremblay demande si l'administrateur non membre a le droit de vote. M. Girard lui répond que l'administrateur non membre a tous les droits réservés aux administrateurs sauf le droit de vote à l'assemblée générale.

M. Claude Dubuc demande s'il y a un poste dans un groupe qui est non comblé est-ce que nous pouvons le combler dans les autres groupes. M. Girard répond chacun des groupes doit élire son administrateur. Par contre les membres eux peuvent changer de groupe s'ils le désirent.

Madame Tremblay complète en disant que nous avons regardé la fréquentation de nos membres en terme de location et nous en sommes arrivés à ces critères pour avoir une vision annuelle sur le conseil d'administration.

M. Cauchon dit que c'est pour être plus représentatif qu'on met la modification aux règlements généraux en place.

M. Gaétan Demers propose secondé par France Marcoux d'adopter la modification aux règlements généraux tel que présenté dans le nouveau libellé. Adopté à l'unanimité

11 h à 11 h 15 — Pause



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

9. Vision de développement du MVPQ

Projet d'infrastructure

M. Cauchon accueille et présente les invités François Trudel, François Couture, François Allaire et Jeannot Lachance

Introduction

Madame Tremblay dresse un bilan des étapes accomplies depuis la planification stratégique réalisée en juillet 2010. Elle présente un graphique des étapes du plan d'action à réaliser dans la planification stratégique **Mobiliser-Revaloriser-Développer**. Présentement, nous en sommes à l'étape de revaloriser. Celle-ci demande énormément d'énergie, on peut soit la franchir et passer à développer ou rester au **statu quo** et revenir au point de départ. Monsieur Cauchon invite M. Trudel à prendre la parole.

Par la suite, M. Trudel fait un état de la situation du projet d'infrastructure. Premièrement la ville veut sécuriser le terrain en faisant l'acquisition de celui-ci auprès du gouvernement fédéral. Cette transaction devrait se faire en 2012. Cela peut sembler long, mais nous devons passer par toutes les étapes légales. Nous avons aussi reçu les résultats des tests de sol pour le degré de contamination du site. Nous savons aussi que le site a une capacité portante pour un bâtiment en acier de 2 à 3 étages sans besoin de compaction ni remblaiement. Suite au planogramme fourni dans le plan d'affaires préliminaire, la ville engagera sou peu un architecte qui a déjà de l'expérience avec les marchés publics pour qu'il puisse nous produire des plans comprenant les superficies locatives, de services et de circulation. La ville travail toujours en étroite collaboration avec le conseil d'administration du Marché, avec le département qui gère le transport, le bureau des grands événements et les autres instances reliées au projet pour s'assurer que celui-ci soit économiquement viable.

Madame Anne Pichette demande si le Marché pourrait avoir 2 ou 3 étages. M. Trudel dit que c'est seulement pour que les gens comprennent bien la capacité portante du site qu'il a utilisé cette image.

M. Cauchon demande à M. Trudel si la Ville a arrêté son scénario sur une reconstruction ou une rénovation? M. Trudel répond que présentement la seule certitude pour le moment c'est que le projet sera sur le site actuel sur un terrain qui appartiendra à la ville de Québec et que celle-ci veut maintenir les 2 accès sur Quai-St-André et rue Abraham Martin.

M. Jean-François Marcoux demande à M. Trudel si on ira voir les Nordiques en premier ou au Marché.? M. Trudel répond qu'il faut voir le projet dans un horizon de 2 ½ à 5 ans.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

M. Pageau demande à M. Trudel quel sera l'entente entre la ville le gouvernement fédéral ? M. Trudel répond que le gouvernement devrait céder le terrain à la ville pour 1 \$ en échange celle-ci s'engage à maintenir sur celui-ci un parc ou un marché public.

Madame Raymonde Tremblay demande si c'est la Ville qui paie l'architecte. M. Trudel répond par l'affirmative avec l'enveloppe de 1.5 million déjà octroyé.

M. Cauchon invite M. Kevin Pichette à prendre la parole pour la présentation du plan de communication.

M. Kevin Pichette présente le plan de communication.

Voici les 4 grands volets :

- Vision du Marché;
- Identité du Marché (pyramide de Marque- François Couture);
- Choix des cibles stratégiques et priorités médias;
- Cohérence des actions.

M. Kevin Pichette invite M. François Couture à présenter la pyramide de marque.

À quoi sert la marque : à faciliter le choix des consommateurs

Pour y arriver, nous devons :

- Établir nos valeurs;
- Présenter nos repères, qualités;
- Se différencier de la concurrence;
- Orienter l'architecture et l'ADN de nos communications.

Pour la pyramide de marque, nous devons établir :

- Les valeurs fonctionnelles, expressives et pivots de la marque;
- Établir l'ADN de la marque. (clientèle cible, marché cible et modèle d'affaires);
- La vision de la marque (personnalité);
- le positionnement de la marque.

12 h 30 à 13 h 30 Dîner – Conférence « Ensemble, animons le Marché »



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

10. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

Monsieur Réjean Lacroix présente les états financiers au 31 décembre 2011. Il n'y a pas de questions de la part de l'assemblée sur les états financiers. Madame Andrée Tremblay lit la résolution à l'assemblée concernant la recommandation du conseil d'administration de virer le trop-perçu d'opération à la réserve générale.

M. Morency propose de rénover la dalle de béton ou d'améliorer les bureaux avec les surplus d'opérations.

M. Cauchon explique que les pouvoirs de l'assemblée sont limités à virer les surplus d'opérations à la réserve ou de verser les ristournes aux membres. Pour tous autres projets qui pourraient être mis de l'avant, c'est le conseil d'administration qui a la responsabilité de décider de ceux-ci. La Coopérative doit garder ses réserves pour le projet puisque c'est le seul actif qu'elle détient.

Il est proposé par M. Gaétan Demers secondé par Marie-Josée Godbout de virer le trop-perçu d'opération à la réserve générale. Adopté à l'unanimité

11. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2012

Il est proposé par Mme Andrée Tremblay secondé par M. Jacques Mas Isaac de nommer M. Réjean Lacroix comme vérificateur pour l'année 2012. Adopté à l'unanimité.

Présentation du Budget 2012

Madame Andrée Tremblay présente le budget de l'année 2012 et répond aux questions de l'assemblée.

12. Élection des administrateurs

M. Gaétan Fiset secondé par Madame Line Binet propose M. Sébastien Girard comme président d'élection Adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Josée Godbout secondée par Madame Lorraine Pageau propose Madame Julie Lafond et M. Kevin Pichette comme scrutateur. Adopté à l'unanimité.

M. Gaétan Demers secondé par Madame Anne Pichette propose la fermeture de la période de mise en candidature. Adopté à l'unanimité.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

M. Sébastien Girard déclare M. Luc Turcotte élu pour le poste de producteurs saisonnier (Groupe 3) puisqu'il n'y a pas d'autre candidat nous ne ferons pas d'élection.

M. Luc Turcotte procède à la lecture du profil du membre externe qui a été validé par le MAPAQ, la ville de Québec, la CRÉ et l'INAF. Les membres du conseil d'administration qui font partie du comité de sélection mandaté pour choisir le l'administrateur non membre sont : Andrée Tremblay, Gaétan Fiset et Arthur Cauchon. M. Luc Turcotte présente la recommandation des membres du conseil d'administration pour le poste d'administrateur non membre, M. Jean-Claude Dufour.

Madame Lorraine Pageau secondée par Anne Pichette propose de nommer M. Jean-Claude Dufour à titre d'administrateur non membre. Adopté à l'unanimité.

Pause

Les membres du conseil se réunissent pour élire les postes du conseil exécutif. Monsieur Luc Turcotte, secondé par Gaétan Fiset propose M. Arthur Cauchon à titre de Président. M. Luc Turcotte propose secondé par M. Arthur Cauchon Monsieur Gaétan Fiset comme vice-président. M. Arthur Cauchon propose secondé par Line Binet Madame Andrée Tremblay, à titre de secrétaire-trésorière.

Au retour de la pause, M. Cauchon présente les membres qui font partie du conseil d'administration pour l'année 2012 et identifie les fonctions occupées par chacun des membres y compris ceux qui occupent un poste dans le conseil exécutif.

13. Varia

Question des membres

Madame Marie-Josée Godbout demande si la publicité dans les guides touristiques va être maintenue même si le marché veut développer une clientèle d'acheteur plutôt que de visiteurs.

M. Kevin Pichette dit qu'il est important de maintenir l'emphase sur la clientèle touristique, car elle représente 21 % de l'achalandage même s'il y a un potentiel important à développer chez la clientèle régionale.

Madame Tremblay ajoute que les orientations à suivre seront de développer des outils de mesures qui permettront de quantifier l'impact des actions publicitaires mis en place.

M. Cauchon informe l'assemblée qu'un budget extraordinaire de 60 000 \$ a été affecté dans l'année 2012 et déduit du bénéfice net qui sera réalisé dans l'année.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Levée de l'assemblée

Madame Marie-Josée Godbout secondée par M. Bégin propose la levée de l'assemblée. Adopté à l'unanimité

M. Cauchon invite les membres à un cocktail après l'assemblée.

Président
Coopérative des Horticulteurs de Québec

Secrétaire trésorière
Coopérative des Horticulteurs de Québec



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Mot du Président

Chers membres,

Bienvenue à l'assemblée générale de la Coopérative des Horticulteurs de Québec. Je profite de ce moment pour vous offrir mes meilleurs vœux pour l'année 2013, que le succès soit au rendez-vous dans vos entreprises.

Pendant l'année 2012, je crois sincèrement que la Coopérative a rempli son mandat, soit d'offrir à ses membres producteurs, transformateurs et artisans de l'industrie agroalimentaire, différents services de mise en marché et de promotion de leurs produits. La coopérative s'engage à offrir à la population une diversité de produits agroalimentaires locaux, frais et transformés de grande qualité. Je suis très fière de l'accomplissement de notre coopérative. Notre coopérative est là pour nous donc il est très important de s'impliquer et de collaborer le plus possible à la vie au Marché. C'est la responsabilité de chacun et chacune d'entre nous de créer une ambiance attractive pour notre clientèle locale, régionale et touristique, car nous en serons gagnants.

En décembre dernier, le conseil d'administration a décidé de faire un changement à la direction générale de la Coopérative. Cette décision fut prise avec beaucoup de réflexion et de discussion entre nous. Tous les membres du conseil d'administration ont participé à ce processus dans un climat serein. Cette décision fut prise dans l'intérêt de notre coopérative.

Les membres du conseil d'administration sont très attentifs aux changements qui touchent la coopérative ainsi qu'à vos besoins. La diversité de l'offre, la qualité et la fraîcheur des produits, la présentation de nos étalages, la vie au Marché, la publicité font partie intégrante de nos priorités.

Un projet important sera mis de l'avant durant la saison 2013 et c'est la « zone d'alimentation ». Elle a pour but de mettre en avant les arrivages de nos produits de saison, de faire connaître nos producteurs, producteurs transformateurs, de permettre à la clientèle de « manger santé ». C'est un grand défi pour nous. Il y va de soit que la Coopérative y investie des sommes monétaires pour démarrer ce projet. Par contre, nous anticipons des revenus plus importants que ceux de la location de ces locaux à une entreprise privée.

La Coopérative se doit d'augmenter ses revenus et nous croyons sincèrement que ce projet amène des revenus substantiels qui oblige la participation financière des membres au soutien financier de la coopérative. L'équipe administrative a mis beaucoup de travail dans ce projet.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Dans un autre ordre d'idée, l'année 2012 fut excellente sur le plan conditions climatiques des semis à la récolte, la qualité et la quantité de nos produits étaient bien présentes sur nos étalages. Il est important pour nous, producteur, de vivre de belles saisons. Notre clientèle en sort gagnante et nous pouvons ainsi leur offrir des produits de grande qualité et à des prix compétitifs.

Mon deuxième mandat de président de la Coopérative se termine aujourd'hui. Je vous fais part de ma décision de déposer ma candidature pour représenter les producteurs transformateurs annuels, producteurs agricoles qui produisent et transforme ses produits et ayant une occupation de 8 mois ou plus sur le Marché. Cette décision ne fut pas facile à prendre. L'appui des autres administrateurs du conseil d'administration fut important à se positionnement pour moi. Servir la Coopérative et vous représenter font partie de mes convictions.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'administration de la Coopérative pour leur appui, leur disponibilité et leur engagement. Nous formons un groupe uni et solidaire.

Un merci particulier à notre nouveau directeur général M. Daniel Tremblay. Sa tâche n'était pas facile pendant les premières semaines, mais je crois qu'il a réussi son arrivée. Je lui souhaite beaucoup de succès dans son travail. Je tiens également à dire merci à Mme Danielle Gagné, adjointe administrative, à M. Kevin Pichette, coordonnateur des communications et à Mme Anne Julie Bouchard, adjointe aux communications. Et finalement, merci à M. Robert Martin, responsable de l'entretien.

En terminant, tous ensemble, nous formons une force tant au niveau de la production, de la mise en marché et du savoir-faire. En connaissant nos forces, nous rendons notre Marché performant, compétitif et attractif.

Merci à vous tous pour votre confiance et bonne journée,

Président
Coopérative des Horticulteurs de Québec



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Rapport du Directeur général

Monsieur Le Président

Mesdames, messieurs les administrateurs

Chers membres et invités

C'est avec grand plaisir que j'ai l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui. Pour plusieurs d'entre vous, c'est la première occasion que nous avons de faire connaissance. Nous vous présenterons les résultats de la Coopérative des Horticulteurs de Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, mais tout d'abord, j'aimerais prendre quelques instants pour me présenter. Mon nom est Daniel Tremblay et je suis en poste à titre de directeur général de la Coopérative depuis la mi-décembre. Pour vous faire un bref résumé de mon parcours, je suis agronome de formation depuis 2001. J'ai œuvré dans le domaine du golf pendant une dizaine d'années à titre de directeur général. J'ai par la suite fait un mandat pour l'Union des Producteurs Agricoles qui a duré deux ans. J'y étais responsable des relations entre les propriétaires et Ultramar sur le projet de construction de pipeline entre Lévis et Montréal. C'est maintenant un nouveau défi que je relève au marché du Vieux-Port et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entrevois ce nouveau départ. Je suis une personne à l'écoute, respectueuse et ouverte d'esprit. Alors si vous avez des questions ou des points que vous voudriez porter à mon attention, mon bureau est toujours ouvert. En terminant, je remercie le conseil d'administration de m'avoir sélectionné pour diriger la Coopérative. Je tiens également à remercier les membres de mon équipe (Danielle, Anne Julie, Kevin et Robert) qui m'ont accueilli et se sont adaptés rapidement dans ce contexte de changement. Je tiens à les féliciter pour leur travail et je suis convaincu qu'avec notre équipe, nous saurons relever les nombreux défis qui nous attendent au cours des prochaines années.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Résultats généraux

Pour 2012, la coopérative présente des résultats d'opérations positifs. À première vue, ils semblent en dessous des projections et relativement faibles par rapport aux années antérieures, mais certaines situations hors de l'ordinaire expliquent ces écarts. Les revenus de la coopérative ont atteint 1 004 353 \$ comparativement à 984 205 \$, soit une hausse de 2 %. Une augmentation des revenus de service, de publicité, de guichet et de subvention expliquent cette variation. Pour ce qui est des revenus de subventions, ils sont en rapport avec le projet de développement du marché et sont non récurrents.

Les dépenses pour l'exercice 2012 totalisent 980 287 \$ comparativement à 877 554 \$ en 2011. Les changements de personnel ont entraîné des dépenses supplémentaires au niveau des salaires tels que le paiement des vacances et des primes de départ. Les postes d'énergie, gaz et électricité ont augmenté. Les honoraires professionnels ont également augmenté, frais reliés aux études de l'INAF et pour lesquels, des subventions ont été octroyées.

Au total de l'exercice financier 2012, la coopérative dégage un bénéfice net de 24 067 \$, malgré les situations imprévues et non récurrentes. Il est cependant prévu que pour l'année 2013, il y ait un retour à des bénéfices semblables à ceux des dernières années.

Achalantage annuel

L'achalandage pour l'année 2012 s'est soldé par une baisse de 3 % pour se situer à 1 234 669 personnes. À titre comparatif, l'activité du commerce au détail est en baisse de 4,9 % pour la ville de Québec en 2012.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Tableau 2 : Achalandage mensuel et variation 2012 vs 2011

Mois	Achalandage 2011	Achalandage 2012	Variation en %	Variation globale %
janvier	35 281	31 801	-10 %	0,9 %
février	32 317	36 602	13 %	
mars	47 909	60 393	26 %	
avril	95 919	84 589	-12 %	
mai	90 935	90 401	-1 %	-1,6 %
juin	104 338	114 248	9 %	
juillet	154 503	159 998	4 %	
août	209 170	185 291	-11 %	
septembre	162 776	150 345	-8 %	-5,0 %
octobre	137 320	124 741	-9 %	
novembre	68 564	74 961	9 %	
décembre	127 664	121 299	-5 %	
Total	1 266 696	1 234 669	-3 %	-3 %

Certains éléments sont également survenus au courant de 2012 et ont pu affecter les statistiques d'achalandage, notamment :

- La fermeture du tunnel Joseph Samson pendant la majeure partie de l'été
- La crise de la Légionellose dans l'environnement immédiat du marché au courant des mois d'août, septembre et octobre.
- Un été chaud avec des épisodes de grande chaleur



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Conclusion

L'année 2012 fût une année de transition importante pour la coopérative. Plusieurs changements au niveau de l'équipe administrative ont marqué cette année.

Avec la reprise des opérations du restaurant, encore beaucoup de défis nous attendent en 2013. C'est un projet rassembleur qui se fera en collaboration avec vous, les membres de la coopérative. Nous serons ainsi en mesure de satisfaire la clientèle avec une offre alimentaire à l'image des produits offerts au marché et qui sera modulée selon les différents arrivages. Ceci est un bref aperçu de ce que sera la cuisine du marché et nous aurons l'occasion de vous présenter le projet un peu plus tard au courant de la journée.

En terminant, je vous souhaite une année 2013 belle et abondante. Gardez également à l'esprit que c'est vous qui animez le marché et qu'il faut travailler en collaboration afin de le faire progresser et nous réaffirmer comme une référence agroalimentaire incontournable à Québec.

Daniel Tremblay
Directeur général

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS
DE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ

LE 31 DÉCEMBRE 2012

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Réserve générale	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7 - 8
Notes complémentaires	9 à 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

RÉJEAN LACROIX, CPA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Coopérative des Horticulteurs de Québec, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, et l'état des résultats, de la réserve générale et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

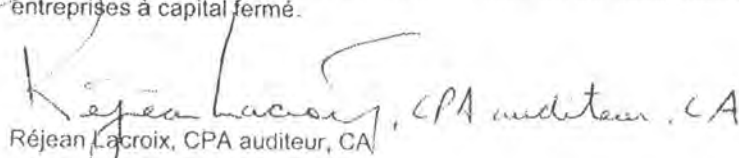
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative des Horticulteurs de Québec au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.


Réjean Lacroix, CPA auditeur, CA

Le 19 février 2013

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
PRODUITS (annexe 1)	1 001 583 \$	982 588 \$
FRAIS D'EXPLOITATION (annexe 2)	<u>980 284</u>	<u>877 599</u>
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	21 299	104 989
AUTRES PRODUITS (annexe 1)	2 716	1 429
GAIN SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>52</u>	<u>231</u>
EXCÉDENT AVANT IMPÔTS ET RISTOURNES	<u><u>24 067 \$</u></u>	<u><u>106 649 \$</u></u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RÉSERVE GÉNÉRALE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
RÉSERVE GÉNÉRALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	564 362 \$	455 843 \$
TROP PERÇU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	106 649	131 248
IMPÔTS SUR L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	<u>(17 443)</u>	<u>(22 729)</u>
RÉSERVE GÉNÉRALE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>653 568 \$</u>	<u>564 362 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

BILAN
31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	231 280 \$	202 982 \$
Épargne à terme, taux de 0,75 % rachetable quotidiennement	-	205 848
Créances	44 522	40 698
Frais payés d'avance	8 107	12 156
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	408 555	-
Impôts sur les bénéfices à recevoir	16 005	22 728
	<u>708 469</u>	<u>484 412</u>
PLACEMENTS (note 4)	-	150 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	187 815	204 751
ACTIF INCORPOREL (note 6)	21 138	-
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	-	5 787
	<u>917 422 \$</u>	<u>844 950 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

BILAN
31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 9)	168 787 \$	101 939 \$
AVOIR DES MEMBRES		
Parts sociales et privilégiées (note 10)	<u>71 000</u>	<u>72 000</u>
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve générale	653 568	564 362
Excédent avant impôts et ristournes	<u>24 067</u>	<u>106 649</u>
	<u>677 635</u>	<u>671 011</u>
	<u>917 422 \$</u>	<u>844 950 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)		

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent avant impôts et ristournes	24 067 \$	106 649 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	29 043	28 737
Dotation à l'amortissement - actifs incorporels	4 227	-
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(52)	(231)
Dotation à l'amortissement - L'échange au marché	5 787	6 313
	<u>63 072</u>	<u>141 468</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>56 353</u>	<u>(23 167)</u>
	<u>119 425</u>	<u>118 301</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(258 555)	(150 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 304)	(29 445)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 249	1 799
Acquisition d'actif incorporel	(25 365)	-
	<u>(295 975)</u>	<u>(177 646)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital social	1 000	1 000
Rachat de capital social	(2 000)	-
	<u>(1 000)</u>	<u>1 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(177 550)	(58 345)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>408 830</u>	<u>467 175</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>231 280 \$</u>	<u>408 830 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Diminution (augmentation)		
Créances	(3 824) \$	5 894 \$
Frais payés d'avance	4 049	(10 105)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	6 723	1 903
Augmentation (diminution)		
Créditeurs et frais courus	66 848	1 870
Impôts sur les bénéfices à payer	(17 443)	(22 729)
	<u>56 353</u> \$	<u>(23 167)</u> \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	231 280 \$	202 982 \$
Dépôts à terme	-	205 848
	<u>231 280</u> \$	<u>408 830</u> \$

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, régie par la Loi sur les coopératives, fournit à ses membres des services de mise en marché de leurs produits par la location de places de marché.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La présentation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits de loyers et de publicité provenant de contrats de location sont inclus dans les résultats selon une formule linéaire sur la durée du bail et selon l'entente signée.

Pour les autres produits d'exploitation, ils sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les biens ou services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnable assuré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions s'y rapportant, et amorties sur la durée estimative de leur utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif ou linéaire, aux taux annuels suivants :

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite...)

Mobilier de bureau	10% dégressif
Équipement	10% dégressif
Équipement informatique	30% dégressif
Améliorations locatives	10% linéaire

ACTIF INCORPOREL

Site Web	3 ans linéaire
----------	----------------

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La coopérative utilise la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est comptabilisé aux résultats nets. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats nets.

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transactions au résultat net de la période où ils sont engagés.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite...)

PARTICULARITÉS DES COOPÉRATIVES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé à l'exception de la particularité suivante qui découle des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application:

Selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, les parts des membres devraient être comptabilisés au passif du bilan, alors que la loi sur les coopératives stipule que toutes les parts émises par une coopérative doivent être inscrites à la rubrique "avoir" au bilan.

L'excédent net présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôt sur le revenu. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent net, les ristournes et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve générale au cours du prochain exercice.

3 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2012	2011
Épargne à terme, taux de 0,75 % rachetable quotidiennement	-	205 848 \$
	<u>-</u>	<u>205 848 \$</u>
	<u>-</u>	<u>205 848 \$</u>

4 - PLACEMENTS

	2012	2011
Épargne à terme, 1,751 % , échéant en février 2013	152 627 \$	150 000 \$
Épargne à terme, 1,020 % , échéant en janvier 2013	255 928	-
	<u>408 555</u>	<u>150 000</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	408 555	-
	<u>-</u>	<u>150 000 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2012

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	21 428 \$	16 596 \$	4 832 \$	5 370 \$
Équipement	263 198	157 662	105 536	106 309
Informatique	38 714	32 290	6 424	7 002
Améliorations locatives	342 330	271 307	71 023	86 070
	<u>665 670 \$</u>	<u>477 855 \$</u>	<u>187 815 \$</u>	<u>204 751 \$</u>

6 - ACTIF INCORPOREL

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	<u>25 365 \$</u>	<u>4 227 \$</u>	<u>21 138 \$</u>	<u>- \$</u>

7 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2012	2011
Exposition permanente "L'échange au marché"	<u>- \$</u>	<u>5 787 \$</u>

L'amortissement pris concernant l'exposition permanente "L'échange au marché" est de 5 787 \$.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2012

8 - EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose d'une marge de crédit Desjardins d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt à un taux de 8,00 %.

9 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2012	2011
Fournisseurs	78 647 \$	33 425 \$
Retenues à la source	18 210	7 254
Dépôt de garantie	1 500	1 500
Taxe sur les produits et services	6 307	7 637
Taxe de vente du Québec	12 582	13 705
Provision	51 541	38 418
	<u>168 787 \$</u>	<u>101 939 \$</u>

10 - PARTS SOCIALES ET PRIVILÉGIÉES

CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Chaque membre doit détenir 100 parts sociales de qualification. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu. Les parts sociales de qualification sont payables comptant.

En fin d'exercice, les parts sont réparties comme suit:

	Nbre de parts		Valeur	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Parts sociales	<u>7100</u>	<u>7200</u>	<u>71 000 \$</u>	<u>72 000 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2012****11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

La coopérative a signé un bail avec la Ville de Québec le 20 février 1998, s'étendant sur une durée de 21 ans à compter de janvier 1998, jusqu'au 31 décembre de l'an 2018. Ce bail n'est pas sujet à tacite reconduction, cependant la coopérative conserve un droit préférentiel pour toute négociation de location.

Le coût de ce bail s'établit comme suit: 140 164 \$ pour l'année civile 2012, soit le même montant que pour l'année civile 2008, puisqu'il n'y a pas eu d'entente concernant les 10 dernières années du bail. Une nouvelle négociation devra être entreprise pour fixer le taux des 10 dernières années du bail, et s'il n'y avait pas d'entente, l'indexation se continuerait selon l'indice de l'année 2011 (IPC-Québec). Une provision a été prise pour tenir compte de l'augmentation de loyer ainsi que des frais afférents qui ne sont pas chargés tant que le nouveau bail n'est pas signé.

Ces loyers annuels sont payables par 4 versements égaux.

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUE ET CONCENTRATIONS**

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 décembre 2012.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La coopérative est exposée au risque de crédit sur les comptes à recevoir de ses clients. À cette fin, elle s'est dotée d'une politique en matière de crédit qui prévoit l'analyse de la situation financière de ses clients et la révision périodique des marges de crédit consenties à ces derniers. La direction de la coopérative considère que la provision pour créances douteuses est suffisante dans les circonstances.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risques pour la coopérative: le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2012****12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite...)****RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concernant la facilité de crédit à taux d'intérêt fixe. Les risques auxquels elle est exposée sont minimes.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La coopérative est peu exposé à ce risque puisqu'elle détient des placements qui ne sont pas cotés en bourse.

13 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 56 % de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
PRODUITS		
Loyers	700 596 \$	706 635 \$
Publicité	124 182	113 190
Guichet automatique	46 632	43 902
Services	54 509	49 690
Subvention	69 718	66 362
Crédit d'impôt - Stage en milieu de travail	1 687	-
Autres	<u>4 259</u>	<u>2 809</u>
	<u>1 001 583 \$</u>	<u>982 588 \$</u>
AUTRES PRODUITS		
Intérêts	<u>2 716 \$</u>	<u>1 429 \$</u>
	<u>2 716 \$</u>	<u>1 429 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
FRAIS D'EXPLOITATION		
Loyers	151 866 \$	142 976 \$
Salaires et charges sociales	285 156	244 315
Énergie	97 794	90 311
Publicité	79 338	103 938
Évènements	68 956	60 440
Assurances	10 448	11 055
Entretien et réparation	23 823	24 994
Location d'équipement	4 146	3 321
Petits équipements	3 297	1 871
Sous-traitance	16 029	17 166
Guichet automatique	6 320	3 414
Vidanges et déneigement	10 000	10 449
Taxes scolaires	3 773	-
Honoraires professionnels	124 363	82 896
Association, licences et permis	2 907	3 092
Télécommunications	8 724	7 791
Papeterie et frais de bureau	6 983	4 946
Assemblée annuelle	3 679	2 885
Déplacements	2 855	2 582
Frais de représentation	4 335	3 820
Formation et réseautage	4 952	3 476
Jeton de présence	12 950	11 850
Dédommagement	-	856
Mauvaises créances	4 464	2 821
Intérêts et frais bancaires	1 519	1 284
Activités sociales et certificat-cadeau	2 550	-
Dotation à l'amortissement - exposition permanente "L'échange au marché"	5 787	6 313
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	29 043	28 737
Dotation à l'amortissement - actifs incorporels	4 227	-
	<u>980 284 \$</u>	<u>877 599 \$</u>

Budget 2013

	REVENUS DE LOCATION	BUDGET 2013	RÉALISÉ AU 31-12-12
1	Revenus de location membre	300 688 \$	294 791 \$
2	Revenus de location non membre	140 750 \$	137 990 \$
3	Revenus aile nord-ouest	96 270 \$	82 340 \$
4	Revenus bâtiment central	165 368 \$	141 512 \$
5	Revenus de la tour nord-ouest	45 073 \$	43 963 \$
	Sous-total des revenus de location	748 148 \$	700 596 \$
	REVENUS DE SERVICES ET AUTRES		
6	Revenus guichets	47 000 \$	46 632 \$
7	Revenus de publicité & événements	132 478 \$	124 182 \$
8	Revenus d'intérêts de placement	3 000 \$	2 716 \$
9	Revenus services	55 599 \$	54 509 \$
10	Revenus de subventions et commandites	30 000 \$	71 405 \$
11	Revenus pénalités, ristournes et autres	4 230 \$	4 259 \$
	Sous-total des revenus de services et autre	272 307 \$	303 703 \$
	Total des revenus	1 020 455 \$	1 004 298 \$
	FRAIS D'OPÉRATION	BUDGET 2013	RÉALISÉ AU 31-12-12
12	Électricité (ailes et TNO)	13 231 \$	11 586 \$
13	Loyer des ailes	78 771 \$	77 226 \$
14	Électricité & chauffage (bâtiment)	71 644 \$	69 999 \$
15	Loyer du bâtiment	76 133 \$	74 640 \$
16	Entretien	20 000 \$	17 324 \$
17	Déchets	5 000 \$	5 000 \$
18	Taxes scolaire	4 000 \$	3 773 \$
19	Gaz bâtiment	18 000 \$	16 210 \$
20	Déneigement	5 000 \$	5 000 \$
21	Compacteur	1 500 \$	1 105 \$
22	Publicité administratif/événement/graphisme	155 000 \$	150 695 \$
	TOTAL DES FRAIS D'OPÉRATION	448 279 \$	432 558 \$
23	Rémunération administrateurs	13 000 \$	12 950 \$
24	Salaires bruts	277 492 \$	255 490 \$
25	D.A.S et bénéfices marginaux	37 166 \$	29 666 \$
26	Télécommunications	10 000 \$	8 724 \$
27	Assurances	10 200 \$	10 448 \$
28	Assemblée générale annuelle	3 000 \$	2 626 \$
29	Location d'équipement	4 000 \$	4 146 \$
30	Service d'entretien des équipements	5 000 \$	5 394 \$
31	Amortissements	60 000 \$	39 057 \$
32	Achat petits équipements	3 500 \$	3 297 \$
33	Frais de bureau	5 000 \$	4 823 \$
34	Déplacements	3 000 \$	2 855 \$
35	Représentation	5 500 \$	5 350 \$
36	Association	2 000 \$	1 855 \$
37	Frais d'administration des guichets	13 000 \$	6 320 \$
38	Licences et permis	200 \$	137 \$
39	Dédommagement	1 500 \$	
40	Formation et réseautage	6 000 \$	4 952 \$
41	Frais de poste et messagerie	2 500 \$	2 160 \$
42	Mauvaises créances	2 000 \$	4 464 \$
43	Honoraires professionnels	20 000 \$	124 363 \$
44	Sous-traitance	- \$	16 029 \$
45	Intérêts, frais bancaires et collection	1 500 \$	1 519 \$
46	Dons et commandites	100 \$	50 \$
47	Frais de réunions	1 000 \$	1 053 \$
	Total frais d'administration	486 658 \$	547 726 \$
	Total des dépenses	934 937 \$	980 284 \$
	Bénéfice net	85 518 \$	24 015 \$



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Grille tarifaire C.H.Q. 2013

Tarif locatif de janvier à avril 2013		
Type d'emplacement	Membre	Non membre
Emplacement 10'X10'*	1504,44\$	1708,40\$
*Les tarifs d'hiver incluent la publicité de 20%.		

Tarif locatif de mai à la 3e semaine de novembre 2013			
Type d'emplacement	Tarif de base hebdomadaire	Publicité (20%)	Tarif incluant la publicité de 20%
Emplacement 8'X10' (tarif membre)*	102,19\$	20,44\$	122,63\$
Emplacement 8'X10' (tarif non membre)*	150,96\$	30,19\$	181,15\$
Emplacement 10'X10' (tarif membre)*	127,74\$	25,55\$	153,29\$
Emplacement 10'X10' (tarif non membre)*	188,70\$	37,74\$	226,44\$
*Un rabais de 50% est applicable au tarif du mois de novembre. Le rabais de 50% est applicable sur les semaines complètes de novembre.			

Marché de Noël Signature du 21 novembre au 31 décembre 2013			
Type d'emplacement	Membre	Non membre	Marché de Noël seulement
Emplacement 5'X10'* (Disponible en quantité limitée)	834,16\$	963,84\$	1163,84\$
Emplacement 8'X10'*	1080,49\$	1249,09\$	1449,09\$
Emplacement 10'X10'*	1249,09\$	1443,59\$	1643,59\$
*Les tarifs de Noël incluent la publicité de 20%.			

Services	Semaine	1 mois	1 an
Prise pour paiement direct (TPV)	8,78\$	255,00\$	456,96\$
Électricité prise double 15 ou 20 ampères *	7,65\$	S/O	S/O
Électricité 220 volts *	10,91\$	S/O	S/O
Électricité 30 ampères *	8,16\$	S/O	S/O
Téléphone	10,91\$	S/O	S/O
*Toutes les prises électriques sont facturables			

La semaine de location débute le mardi. Les dates sont sujettes à changement selon les années.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Liste des catégories de producteurs pour élections

PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS ANNUELS : producteur agricole qui produit et transforme ses produits et ayant une occupation de 8 mois ou plus sur le marché.

	Nom	Prénom	Entreprise	Catégorie de producteurs pour élections	No membre
1	Atkins	James H	Atkins & frères inc.	Producteur transformateur annuel	272
2	Bilodeau	Micheline	Cidrierie Verger Bilodeau	Producteur transformateur annuel	138
3	Bourget	Carl	Vignoble Le Nordet	Producteur transformateur annuel	143
4	Cauchon	Arthur	Ferme Arthur Cauchon inc.	Producteur transformateur annuel	20
5	Desbois	Bertrand	Distributions Bertrand Desbois inc.	Producteur transformateur annuel	151
6	Gagnon	Jean-Nil	Ferme Gagnon	Producteur transformateur annuel	51
7	Gaudreault	Liliane	Les Produits Camélus	Producteur transformateur annuel	152
8	Hébert	Roch	Les Serres Roch Hébert	Producteur transformateur annuel	63
9	Jobin	Natacha	La Ferme Québec Oies	Producteur transformateur annuel	273
10	Klein	Yolande	Les Canardises	Producteur transformateur annuel	271
11	Leclerc	Mario	Entreprises Prince Leclerc et associés.	Producteur transformateur annuel	76
12	Leduc	Denis	Vignoble Le Plein d'Amour	Producteur transformateur annuel	267
13	Morency	Steve	Ferme L & S Morency	Producteur transformateur annuel	95
14	Pedneault	Michel	Pépinière et Verger Pedneault frères	Producteur transformateur annuel	148
15	Potvin	Lyne	Ferme Les Arpents Bleus	Producteur transformateur annuel	275
16	Tremblay	Raymonde	Centre de l'Émeu de Charlevoix	Producteur transformateur annuel	147

PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS SAISONNIERS : producteur agricole qui produit et transforme ses produits et ayant une occupation sur le marché de moins de 8 mois.

	Nom	Prénom	Entreprise	Catégorie de producteurs pour élections	No membre
1	Godbout	Pierre	Pierre Godbout	Producteur transformateur saisonnier	56
2	Godin	Vincent	Pampev	Producteur transformateur saisonnier	281
3	Gosselin	Louis	Ferme François Gosselin inc.	Producteur transformateur saisonnier	58
4	Hébert	Dany	Ferme Le Comte Roussy	Producteur transformateur saisonnier	62
5	Hébert	Roch	Les Serres Roch Hébert	Producteur transformateur saisonnier	63
6	Huot	Gilmond	Ferme Gilmond Huot	Producteur transformateur saisonnier	64
7	Lachance	Jean-Marie	Jean-Marie Lachance	Producteur transformateur saisonnier	67
8	Marquis	Suzie	Ferme Suzie Marquis	Producteur transformateur saisonnier	88
9	Mc Isaac	Jacques	Vin Artisanal Le Ricaneux	Producteur transformateur saisonnier	257
10	Monna	Catherine	Cassis Monna et filles	Producteur transformateur saisonnier	145
11	Plante	Pierre	Polyculture Plante inc.	Producteur transformateur saisonnier	102
12	Steinbach	Philippe	Domaine Steinbach inc.	Producteur transformateur saisonnier	146



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

PRODUCTEURS SAISONNIERS : producteur agricole ayant une occupation sur le marché de moins de 8 mois.

	Nom	Prénom	Entreprise	Catégorie de producteurs pour élections	No membre
1	Bédard	Bruno	Bruno et Michel Bédard	Producteur saisonnier	4
2	Bédard	Marius R.	Ferme Marius R. Bédard	Producteur saisonnier	136
3	Bégin	Claude	Ferme Bégin inc.	Producteur saisonnier	43
4	Blouin	André	Ferme André Blouin	Producteur saisonnier	14
5	Blouin	François	Ferme François Blouin inc.	Producteur saisonnier	15
6	Demers	Gaétan	Ferme Gaétan Demers	Producteur saisonnier	34
7	Drouin	Gaston	Ferme Gaston Drouin	Producteur saisonnier	39
8	Dubuc	Claude	La Ferme Dubuc Senc.	Producteur saisonnier	126
9	Fiset	Gaétan	Serres A.GIGUÈRES inc.	Producteur saisonnier	53
10	Fortier	Richard	Ferme Richard Fortier	Producteur saisonnier	47
11	Gariépy	Antonio	Antonio Gariépy	Producteur saisonnier	52
12	Giguère	Geneviève	Les Fleurs de l'Île	Producteur saisonnier	36
13	Larue	Denis & Jules	Ferme Ancestrale inc.	Producteur saisonnier	71
14	Leclerc	Raynald	Ferme Raynald Leclerc	Producteur saisonnier	72
15	Letarte	Bruno	Les Jardins du Petit Pré inc.	Producteur saisonnier	80
16	Létourneau	Rodrigue	Rodrigue Létourneau & fils	Producteur saisonnier	84
17	Marcoux	France	Potager France Marcoux	Producteur saisonnier	86
18	Marcoux	Jean-François	Légumier Marcoux	Producteur saisonnier	279
19	Marquis	Jacques	Jacques Marquis	Producteur saisonnier	87
20	Pageau	Benoît	Cultiva Fleurs Pageau	Producteur saisonnier	97
21	Plante	Denis	Ferme Denis Plante	Producteur saisonnier	269
22	Plante	Jérôme	Ferme Léonce Plante	Producteur saisonnier	270
23	Pouliot	Carol	Les Clos de la Chapelle	Producteur saisonnier	153
24	Turcotte	Luc	Verger Viateur Turcotte & fils	Producteur saisonnier	132

Membre associé : Transformation agroalimentaire ou revente.

	Nom	Prénom	Entreprise	Catégorie de producteurs pour élections	No membre
1	Côté	Jacques	Aliments Trigone	Revendeur+ transfo agroalimentaire saisonnier	268A
2	Desmarais	David	Les Pâtes Fraîches du Marché	Transformateur agroalimentaire annuel	274A
3	Floch	Éric	La Route des Indes	Revendeur agroalimentaire annuel	261A
4	Krismann	Benjamin	Mignon 1860 inc.	Transformateur agroalimentaire annuel	279A
5	Roy	Guylaine	Cannberges Québec	Revendeur agroalimentaire annuel	154A
6	Servant	Christian	Les Délices de la Mer	Revendeur agroalimentaire annuel	276A
7	Simard	Pierre-Luc	Novableu Inc.	Distributeur agroalimentaire annuel	278A
8	Tremblay	Andrée	La Fromagère du Marché	Revendeur agroalimentaire annuel	265A
9	Van Schepdael	Jean-Marc	La Route du Kamouraska	Transformateur agroalimentaire annuel	280A



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Composition du conseil d'administration (mars 2013)

Groupe 1: PRODUCTEURS-TRANSFORMATEURS ANNUELS (2 administrateurs)			
Producteur agricole qui produit et transforme ses produits et ayant une occupation de 8 mois ou plus sur le marché.			
Administrateurs en poste	Catégorie de membre	Présence au marché	Fin du mandat
Arthur Cauchon	producteur-transformateur annuel	12	sortant
Lyne Morency	producteur-transformateur annuel	12	2014 (février)
Groupe 2: PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS SAISONNIERS (1 administrateur)			
Producteur agricole qui produit et transforme ses produits et ayant une occupation sur le marché de moins de 8 mois.			
Administrateurs en poste	Catégorie de membre	Présence au marché	Fin du mandat
Suzie Marquis	producteur-transformateur saisonnier	7	2014 (février)
Groupe 3: PRODUCTEURS SAISONNIERS (2 administrateurs)			
Producteur agricole ayant une occupation sur le marché de moins de 8 mois.			
Administrateurs en poste	Catégorie de membre	Présence au marché	Fin du mandat
Gaétan Fiset	producteur saisonnier	4	sortant
Luc Turcotte	producteur saisonnier	2	2015 (février)
GROUPE 4 : Membre associé (1 administrateur selon la fraction prévu par la loi)			
Transformation agroalimentaire ou revente			
Administrateurs en poste	Catégorie de membre	Présence au marché	Fin du mandat
Andrée Tremblay	Revendeur agroalimentaire	12	2014 (février)
Administrateur non-membre (1 administrateur)			
Administrateurs en poste	Catégorie de membre	Présence au marché	Fin du mandat
Jean-Claude Dufour	externe		sortant

Poste en élection: 2 Postes d'administrateurs du Groupe

1 administrateur non-membre



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

ÉVALUATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2012

La coopérative a toujours à cœur l'intérêt de ses membres; l'assemblée est un moment privilégié où les membres peuvent échanger entre eux. Dans le but de favoriser ce climat d'échange et dans le but d'améliorer la prochaine édition de notre assemblée, nous vous invitons à nous faire part de votre satisfaction sur les points suivants et d'ajouter tout commentaire que vous jugerez pertinent pour le bon déroulement des prochaines éditions.

	Totalement insatisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
1. Choix de la date de l'assemblée générale annuelle?				
2. L'horaire de la journée vous semble-t-il adéquat?				
3. Le temps consacré à chacun des points est-il suffisant?				
4. Les documents qui vous ont été fournis sont-ils adéquats?				
5. Choix du lieu de l'assemblée?				
6. La qualité du service et de l'accueil de l'établissement?				
7. La qualité du repas qui vous a été servi ?				
8. Choix de l'intervenant à l'heure du dîner?				

Vos suggestions et commentaires :



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

FORMULAIRE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Nom de l'entreprise : _____

Nom : _____ Prénom : _____

 Adresse: _____ Code postal : _____

 Tél. : (____) _____ Télécopie : (____) _____ Cellulaire : (____) _____

 Adresse courriel : _____

